

COMMUNE DE POISAT

N° 263

Objet : Lancement de l'étude de la modification du PLU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par M. le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic Bustos, Maire, pour la séance publique d'avril 2014, convoquée le 8 avril 2014.

PRESENTS : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoint. M. Paul de Saintignon, Mme Martine Donnet, MM Gilbert Allouard, Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, M. Eric Arnol, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

ABSENTS Mme Pugnale et M. Wager, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Pugnale pour Mme Donnet
M. Wager pour M. Minard.

PREFECTURE DE L'ISERE

28 AVR. 2014

SERVICE DU COURRIER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Mme Marie Chaix, Adjointe, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du présent Conseil Municipal a été affiché en mairie le 22 avril 2014



M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- rappelle que la commune de Poisat dispose d'un PLU, Plan Local d'Urbanisme, approuvé en Conseil Municipal du 14 décembre 2009,
- rappelle la modification n° 1 prise par le Conseil Municipal du 17 janvier 2011, pour modifier le classement d'un tènement et mettre à jour le règlement du PLU,
- propose d'engager l'étude de la modification du PLU pour permettre d'une part la levée du périmètre d'étude défini pour une durée de 5 ans et dont l'échéance arrive le 14 décembre 2014, et d'autre part pour favoriser l'évolution de la zone de Champ Fila et préciser quelques articles du règlement du PLU.
- précise les points suivants :

1) Le périmètre d'étude

Le PLU a instauré un périmètre d'étude grevé d'une servitude de projet qui couvre le secteur Urp de la zone Ur, et l'ensemble de la zone AU. Cette servitude de projet a une durée de 5 ans et elle sera donc levée au plus tard le 14 décembre 2014.

Le périmètre d'étude était destiné principalement à permettre la réalisation d'un nouveau quartier de logements dans le secteur des jardins familiaux situé entre l'ancienne route de Briançon et l'ancien canal d'arrosage d'une part, et le parc Jean Moulin et la limite avec la commune d'Eybens d'autre part, sur une superficie totale de 49 000 m² et une capacité de 80 à 120 logements conformément aux orientations du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La réalisation d'un projet dans le délai de 5 ans n'a pas été possible. En conséquence, il est proposé d'étudier la modification du PLU pour supprimer ce périmètre.

Néanmoins, les possibilités de réalisation de logements sur la zone AU restent entières.

2) La zone artisanale de Champ Fila

Le PLU a défini sur la zone de Champ Fila un découpage en secteurs en fonction du type d'activités artisanales et tertiaires, et des possibilités de logements.

Afin de répondre à de nouvelles demandes d'implantation, de prendre en compte le contexte immobilier de l'agglomération et de permettre l'évolution de cette zone il est proposé, dans le cadre de la modification du PLU, d'étudier les futures possibilités d'utilisation des locaux existants.

- propose, compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, de lancer l'étude de la modification du PLU et des documents annexes,
- précise qu'une demande a été faite auprès des architectes urbanistes, les Pressés de la Cité, pour qu'ils assistent la commune dans cette démarche. Le montant de cette assistance est de 7 875 € HT et les différentes phases de cette étude pourraient se dérouler du 15 avril au 14 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents avec deux pouvoirs de Mme Pugnale et de M. Wager et deux abstentions de Mme Bove et de M. Di Gennaro,

- approuve le lancement de l'étude de la modification du PLU et de son règlement,
- donne mandat au Maire ou à son représentant pour signer le contrat avec les Pressés de la Cité,
- dit que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.



Pour copie conforme
Fait à Poisat, le 22 avril 2014

Le Maire,
Ludovic BUSTOS